

Règlement Intérieur du CLUB

1. Les salles de cours et la mezzanine sont interdites aux personnes non concernées par le cours de gymnastique. Les parents sont invités à ne pas rester pendant les séances pour ne pas perturber leurs déroulements.
2. Les horaires d'entraînement doivent être respectés, en arrivant maximum 10 minutes avant la séance. Les utilisateurs se changent dans les vestiaires. Les parents sont invités dans la mesure du possible à rester hors des vestiaires pour préserver l'intimité des lieux.
Le respect des horaires est primordial pour permettre d'éviter les attroupements avant et après les cours.
3. Le club (dirigeants et entraîneurs) est responsable des enfants uniquement pendant les heures des séances d'entraînement, de compétitions, de démonstrations et de manifestations sportives organisées par le club ou organismes liés à la pratique sportive. Avant et après, les enfants sont sous la responsabilité des parents.
4. Le club décline toute responsabilité en cas d'accident lié à l'utilisation des appareils gymnastiques et de musculation en dehors des heures de cours.
5. Le port de bijoux, objets précieux (argent, appareil photo...) et de tout autre objet incompatible avec la pratique de la gymnastique est interdit au sein du club. Le club sera déchargé de toute responsabilité et ne pourra faire l'objet d'aucune poursuite en cas de perte ou de vol de ces objets y compris dans les vestiaires.
6. L'accès au cours sera interdit aux gymnastes dont le dossier d'inscription reste incomplet au 1er octobre de l'année d'inscription.
7. Le remboursement de l'adhésion quelque soit le motif (sauf justification médicale) ne pourra pas avoir lieu après le 30 Septembre de l'année d'inscription. Une retenue de 85 € sera opérée pour frais de dossier et de licence. La demande devra être faite par e-mail au club avant la date indiquée ci-dessus.

A annecy le Vieux
12/06/2023